

Syndicat Intercommunal de
Fonctionnement et d'Investissement
du Collège et des Equipements
Sportifs

S.I.F.I.C.E.S



Nombre de Membres

En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

N° DCS 28 / 2023

OBJET
MISE EN PLACE D'ARRHES
POUR LA LOCATION DES
INSTALLATIONS SPORTIVES DU
SIFICES

Date de la convocation le :
09/10/2023

Délibération transmise au
représentant de l'Etat le 22 / 11 / 23
Liste des délibérations publiée sur le
site internet du complexe sportif de
l'Oumière le 22 / 11 / 23
complexe-sportif-de-loumiere.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S

Séance du mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix sept octobre, à dix-neuf heures trente, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

Présents : M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes. Soraya BERRO, Barbara DESNOYER, Patricia PETIT, MM. Romain BERLAND, David BOSC, Ludovic LIEVRE PERROCHEAU, Sylvain NOUET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

Assistaient à la séance : M. Mickaël BIGOT – Suppléant La Brée Les Bains, Mme Stéphanie CAYROL - directrice du complexe sportif de l'Oumière, M. Pascal COUDRAIN - conseiller technique.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. Monsieur David BOSC est désigné pour remplir cette fonction.

N° 28/2023

VENTE DE CLÉS POUR LES DISTRIBUTEURS DE BOISSONS DE LA SOCIÉTÉ MERLING AU PROFIT DES UTILISATEURS DU COMPLEXE SPORTIF DE L'OUMIÈRE

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical une proposition tarifaire pour l'achat d'une clé donnant accès aux distributeurs de la Sté Merling, à l'intention des usagers du complexe sportif de l'Oumière.

Pour ce faire, un titre de recettes sera émis sur présentation d'une licence à un club sportif fonctionnant sur le site de l'Oumière et d'un justificatif de domicile. L'encaissement se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de statuer sur cette proposition et de délibérer.

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

Article 1 : **ACCEPTE** la vente de clé donnant accès aux distributeurs de boissons de la Sté Merling proposées à la vente aux usagers du complexe sportif de l'Oumière.

Article 2 : **FIXE** le tarif de la clé à **5,00 €**.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre d'Oléron, le 18 octobre 2023.

Le Président,
Patrick GAZEU